

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 24 avril 2023 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Christine Tomassi, Présidente
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation des comptes 2022
6. Projet de délibération D262 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 210'000 destiné à financer les travaux d'un éco-point supplémentaire au chemin de Lullin :
  - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 27 fév. 2023
  - Vote de la délibération
7. Projet de délibération D263 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 75'000 destiné à l'achat d'un nouveau bus scolaire :
  - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 5 avril 2023

- Vote de la délibération
- 8. **Projet de délibération D264** : vote d'un crédit d'engagement de CHF 890'000 destiné à financer les travaux de réfection et d'aménagement du chemin des Crêts :
  - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 5 avril 2023
  - Vote de la délibération
- 9. Propositions individuelles et questions
- 10. Huis Clos : demandes de naturalisations

---

*Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.*

*En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023**

➤ <b>Le procès-verbal du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.</b>
--

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

En l'absence de communications du Bureau du Conseil municipal, Mme la Présidente propose de passer directement au point 3 de l'ordre du jour.

## **3. Communications des Président-e-s de commissions**

### 3.1. Communication de Mme Schneider- Bidaux

Mme Schneider-Bidaux rappelle que les trois des points de l'ordre du jour font partie de la commission DDI. Lors de leur dernière séance, les commissaires ont pu assister à une présentation à propos des subventions énergie votée en 2022 et 2023. Pour 2022, il y a eu 18 demandes de subventions de type panneaux solaires, parc, etc. Sur les 18 demandes, il y a eu un aval pour une somme de CHF 21 000 et il y a encore 9 dossiers en attente pour cause de manque de documents. La somme allouée pour 2022 n'a pas encore été complètement dépensée. Pour 2023, il y a actuellement 8 demandes en attente. Troinex intervenant en troisième position après le Canton et l'association donnant droit aux subventions, ces dossiers seront traités si les décisions des institutions mentionnées sont négatives.

### 3.2. Communication de M. Annen

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal. Néanmoins, le groupe de travail concernant la refonte du règlement du Conseil municipal s'est réuni le 17 avril dernier. Tout le monde était présent. Les travaux préparatoires à l'analyse article par article du règlement ont débuté. Ce travail s'effectuera, durant toute l'année, avec pour objectif, un vote du règlement en début d'année prochaine. Le groupe de travail fera un rapport à la commission qui discutera et amènera le projet au Conseil municipal, idéalement en janvier ou février 2024.

### 3.3. Communication de M. Botbol

Pour la commission urbanisme, le bureau d'architecte Pierre-Alain Dupraz a présenté, lors de la séance UMPG du 6 mars, le projet définitif de la passerelle pour la mobilité douce sur la Drize. Hormis quelques modifications mineures, ce projet a séduit la majorité des commissaires et la commission a effectué un vote de principe qui a approuvé, à l'unanimité moins une abstention, la poursuite de la procédure en cours dont la prochaine étape consiste à requérir l'autorisation de construire.

#### 4. Communications de la mairie

##### Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

##### **Nouvel adjoint :**

M. Lavorel se dit ravi d'annoncer le changement de fonction de M. Ronchietto qui devient Adjoint au maire. Il a prêté serment devant le Conseil d'État le 15 mars dernier. M. Ronchietto reprend les dossiers de Béatrice Hirsch. Il aura sous sa responsabilité : les affaires sociales, la petite enfance, les écoles et la jeunesse, le sport, la culture et les loisirs. Le Conseil administratif est persuadé que M. Ronchietto fera un excellent travail dans ses nouvelles fonctions.

##### **Plan de stationnement :**

La mise en place du plan de stationnement sur le territoire de la commune avance. Une convention a récemment été signée avec la Fondation des parkings et un flyer d'information qui sera envoyé à tous les habitants mi-mai est en train d'être élaboré.

À partir du mois de mai, nous commencerons à informer les habitants de la Grand-Cour de l'installation de bornes piétonnes, ainsi que ceux du chemin Lullin 13-15-17 concernant l'interdiction de stationner le long des allées. Nous demanderons également aux régies immobilières de vérifier minutieusement les attestations qu'elles délivrent afin de s'assurer que les habitants n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un parking avant d'accorder un macaron. Les travaux de mise en place de la signalisation commenceront en juin et seront achevés normalement fin juin. À partir de ce moment, des contrôles seront effectués ainsi qu'une sensibilisation des habitants au nouveau plan de stationnement. Ces contrôles se poursuivront tout au long des mois de juillet et août, et un rapport sera envoyé à la Mairie par les APM de Veyrier. En septembre et octobre, les contrôles continueront et des contraventions aux personnes qui ne respectent pas les règles de stationnement seront émises.

Le Conseil administratif est convaincu que ce plan contribuera à améliorer la sécurité et la qualité de vie dans la commune.

##### **Bus 49 :**

Le jugement du tribunal de première instance concernant l'autorisation de la nouvelle ligne de bus 49 a été reçu. Le Conseil administratif est heureux d'annoncer que le tribunal a rejeté toutes les oppositions. M. Lavorel tient cependant à rappeler que les opposants ont la possibilité de recourir auprès de la chambre administrative de la cour de justice, dans un délai de 30 jours.

Le Conseil administratif est convaincu que cette nouvelle ligne de bus améliorera la mobilité des citoyens, ainsi que la qualité de vie dans la commune.

##### **Illuminations 1h-5h :**

En date du 23 septembre 2022, Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'État, par l'intermédiaire de l'association des communes genevoises, a présenté aux autorités communales le projet fédéral de pénurie de gaz et d'électricité en lien avec l'engagement des collectivités publiques. Un plan d'action a été annoncé ainsi que diverses recommandations aux communes.

Dès lors, Troinex a sollicité les SIG pour l'extinction des lumières des chemins communaux entre 01h et 05h.

Cette réalisation était prévue dans le 1er semestre 2023 avec la possibilité de laisser allumer quelques passages piétons et ronds-points afin de garantir la sécurité des usagers.

Cependant, au début du mois de février 2023, après une nouvelle prise de contact avec les SIG pour la mise en place de cette extinction, une information différente est communiquée. Il n'était finalement pas possible de laisser les endroits désignés allumés. Néanmoins, 3 points (passages piétons) pourraient tout de même rester éclairés, moyennant quelques travaux aux abords des armoires de réglage. Parallèlement, le Conseil administratif a reçu de la part de la police une mise en garde qui recommandait de laisser allumer, à des endroits stratégiques, les passages piétons.

Au vu des informations controversées et la lenteur de la mise en place de ces actions d'économie d'énergie, la Commune a renoncé à toute extinction nocturne.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

**Personnel et engagement :**

Le Conseil administratif a le plaisir de d'annoncer l'engagement de deux nouvelles collaboratrices et un collaborateur :

Mme **Samantha Reichenbach** arrivera prochainement. À partir du 1er juin, elle aura la charge de l'administratif du secrétariat général.

Après avoir analysé 374 CV et rencontré les 10 meilleurs dossiers, le choix s'est porté sur Samantha, qui exerce actuellement la même fonction à Thônex. Elle possède un Bachelor en lettres et un Master en histoire de l'art, et a travaillé durant de nombreuses années en qualité de conservatrice dans les musées.

Son expérience professionnelle et sa formation solide font d'elle une candidate idéale pour ce poste. Le Conseil administratif est convaincu qu'elle apportera une grande valeur ajoutée à l'équipe et tout le monde est impatient de travailler avec elle.

Nous sommes également ravis d'annoncer l'arrivée de **Nalia Da Silva Vadrucci**. À partir du 15 août, elle débutera son apprentissage d'employée de commerce auprès de l'équipe du secrétariat et de la réception.

Nalia est une jeune femme âgée de 18 ans. Elle a grandi à Carouge et actuellement, elle fréquente l'école de culture générale. Le Conseil administratif est convaincu qu'elle trouvera le moyen d'accomplir, au sein de l'équipe, son apprentissage dans les meilleures conditions.

M. Truan fait un rappel. Lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre dernier, il informait qu'entraît en vigueur le premier novembre de la même année, la loi cantonale qui modifiait la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites à cause de la notification subsidiaire des actes de poursuites par les communes. En cas d'échec de la procédure de notification par l'Office des poursuites, le dossier est transmis à la commune qui dispose de 30 jours pour mettre en place au minimum deux nouvelles tentatives de remise d'un acte. Le dossier retourne ensuite à l'Office des poursuites et un émoulement de CHF 50 est ensuite perçu par la Commune pour son intervention. La Commune disposait d'un délai au premier semestre 2023 pour mettre en place une organisation et M. Truan remercie l'administration d'avoir engagé M. Frédéric Schmid, un retraité de la commune qui a prêté serment à la mairie en date du 30 mars dernier et qui sera rémunéré sur la base des CHF 50 versés par le Canton. Une discussion est en cours avec la Commune de Veyrier qui a également engagé quelqu'un pour cette tâche à propos d'une logique de mutualisation et de remplacements dans les périodes d'absence et de vacances.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint :

**Retour sur les dernières manifestations :**

**Ateliers impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans :**

Les 22 et 23 mars derniers ont eu lieu deux ateliers organisés conjointement avec le département des finances. Seuls 3 jeunes troinésiens ont profité de cette offre.

À savoir que deux jeunes d'Espace entreprise ainsi que deux collaborateurs de l'administration fiscale étaient présents pour aider, conseiller, informer sur les e-démarches et sur la manière de remplir sa déclaration d'impôts.

**Plantation de l'arbre du Mérite – vendredi 24 mars :**

Après Jeanne Lavergnat et Jean-Jacques Asper, c'est au tour de Margrit Grodecki, citoyenne émérite en 2017 pour son dévouement extraordinaire à Troinex, d'avoir un arbre planté en sa

mémoire. Un tilleul, à la portée hautement symbolique, se dresse désormais sur l'esplanade entre la nouvelle crèche et le restaurant du club de tennis.

Malgré la météo un peu capricieuse, la cérémonie a rassemblé une petite centaine de personnes sur la placette, tout juste achevée, du nouveau centre sportif. Toutes les générations de sa famille étaient représentées, tout comme l'Exécutif et M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint de la cohésion sociale auprès du canton. Les autorités considèrent que cette manifestation est un succès.

### **Représentations Théâtroinex :**

« Impair et Pair » comédie de Ray Cooney reprise par Théâtroinex dont les représentations ont eu lieu du 15 au 25 mars, a rencontré un beau succès. Plusieurs centaines de personnes se sont régalingées et ont bien rigolé à chaque représentation. M. Ronchietto félicite les acteurs et la metteuse en scène.

### **Brunch campagnard :**

Le samedi 1<sup>er</sup> avril a eu lieu le brunch campagnard en même temps que le troc-vente de printemps.

En plus de proposer un brunch, l'idée était de promouvoir les producteurs locaux

- Verdonnet-Bouchet (fleurs)
- Trajets et Inserre (légumes, coulis, plantes, herbes)
- Hydromel (absent, car pas dispo ce jour-là)
- Bière les Barbus
- Vins Maison Forte – Bidaux
- Miel de Stéphanie

Ont donc été approchés.

Par ailleurs, Laurent Charrière présentait la Charte des Jardins, Camille Boschung et Véronique Monney étaient présentes pour animer une activité dans le cadre de la bibliothèque et Sandra Prost a organisé une chasse aux œufs de la basse-cour de Troinex.

La météo s'étant montrée très capricieuse au dernier moment, l'entier de l'événement s'est retrouvé dans la salle Moillebin et sous le couvert (alors que l'entier du parc Colchique aurait dû être occupé, ce qui aurait été beaucoup plus convivial).

Peu de monde s'est malheureusement déplacé.

Troinextra, qui a confectionné tartines et gâteaux en grand nombre et servi des thés/café, est très satisfaite, contrairement à l'Amicale des Sapeurs-pompiers, qui a proposé œufs/bacon/saucisse, puis raclette sur le coup de midi, accompagné de vins (rouge et blanc).

Dans l'ensemble, l'événement s'est bien déroulé, les personnes présentes étaient contentes, à voir si un regroupement avec une autre manifestation serait préférable à l'avenir.

### **Manifestations à venir :**

Mercredi 26 avril : repas des aînés

Vendredi 28 avril : Apéritif de printemps

Jeudi 11 mai : Promotions citoyennes à Grand-Donzel en commun avec la commune de Veyrier

Samedi 3 juin : Thé dansant

Dimanche 4 juin : brunch culturel durant l'exposition de Mme Elsa Barbieri

Mardi 13 juin : Accueil des nouveaux habitants Parc des Crêts

Vendredi 16 juin : Sortie des Aînés

Vendredi 23 juin : Inauguration de la crèche et du restaurant

### **Remarques**

M. De Weck salue le rejet de la part du Tribunal de première instance. Il souhaite savoir jusqu'à quand s'écoule le délai de recours de 30 jours. M. Lavorel précise que le délai s'étend au 16 mai selon les indications de leur avocat.

M. Odier souhaite savoir si, dorénavant, les promotions citoyennes n'auront plus lieu à Troinex. M. Lavorel précise que ces dernières n'ont jamais eu uniquement à Troinex. Auparavant, les jeunes se rendaient en Ville au Théâtre du Léman pour une soirée organisée par la Ville de Genève. Depuis le Covid, cet événement ne rencontre plus le même succès. À la suite d'une discussion avec d'autres magistrats, il a été décidé d'organiser quelque chose de différent. Veyrier a été approchée et un événement en commun sera organisé. L'idée est de faire preuve de créativité pour réinventer un événement attrayant et de trouver une formule intelligente afin de ne pas forcer les jeunes à se déplacer.

## **5. Présentation des comptes 2022**

M. Truan fait la présentation des comptes 2022. Il remercie le public nombreux. La commission des finances a reçu un certain nombre de documents, certains manquent mais arriveront ces prochains jours.

### **Compte de résultat 2022**

Le compte de résultat 2022 de la commune de Troinex boucle avec un excédent de revenus exceptionnels de CHF 1'823'983, dont un montant de CHF 1'444'067 provient de la réévaluation des biens du patrimoine financier. Conformément à l'art.38 al 2 RAC les immobilisations corporelles du Patrimoine Financier doivent être réévaluées tous les cinq ans. Sans cette réévaluation effectuée par l'expert Acanthe SA (voir annexe 8), le résultat net n'aurait été que de CHF 379'916. Cela apparaît comme un résultat exceptionnel mais finalement il s'agit d'une réévaluation périodique de l'ensemble de nos immeubles. Effectivement, cela améliore nos revenus de CHF 1'444'067, ce qui représente un montant significatif. Il faut préciser que la distorsion s'explique en partie du fait que l'évaluation a été confiée cette année à un autre organisme qu'il y a 5 ans, parce que nous n'étions pas satisfaits du travail fourni à l'époque. Le nouvel expert a estimé certains biens avec des critères différents et la commission des finances verra sur quels objets il y a des compensations et des montants en plus ou moins.

Le compte de résultat se présente ainsi :

- Les charges s'élèvent à CHF 11'283'553
- Les revenus s'élèvent à CHF 11'663'469 (hors réévaluation des immobilisations)

Avant la réévaluation, un excédent de revenus de CHF 379'916 est obtenu. Avec la réévaluation, soit une plus-value nette de CHF 1'444'067, le résultat net de l'exercice est de CHF 1'823'983, ce qui est au-dessus du budget voté par le Conseil municipal.

### **Impôts communaux**

Les impôts communaux représentent l'essentiel des revenus. Les recettes fiscales inscrites dans les comptes 2022 représentent 74% des revenus totaux (en 2021 : 73.5%) et se répartissent de la manière suivante :

- Les personnes physiques ont contribué à hauteur de CHF 8'099'413
- Les personnes morales ont contribué à hauteur de CHF 539'280
- Le total s'élève à CHF 8'638'693

Alors que nous avons budgété CHF 7'801'000

### **Charges et revenus des immeubles locatifs**

Les revenus des charges et des immeubles locatifs se présentent comme suit :

- Le revenu des locations s'élève à CHF 2'264'183
- Les charges des immeubles reviennent à CHF 1'355'608

Le résultat locatif net est de CHF 908'575

### **Compte des investissements 2022**

Les investissements bruts pour le patrimoine administratif se sont élevés à CHF 4'927'849 en 2022 (2021 : CHF 2'256'671) et se composent principalement des éléments suivants :

- Construction de la crèche et des aménagements de la zone sportive pour CHF 3'766'778
- Aménagement des routes et des voies publiques – divers projets en cours pour CHF 524'615
- Aménagement du territoire et PDCom et suite des études en cours CHF 96'293
- Contribution au Fonds d'investissement pour le développement urbain pour CHF 161'000

### **Patrimoine financier**

Pour rappel, les investissements du patrimoine financier sont enregistrés directement au bilan et ne figurent pas dans le compte des investissements.

En 2022, ils sont montés au total à **CHF 2'382'992** provenant essentiellement :

- Des dépenses liées aux travaux de construction du projet « crèche et aménagements de la zone sportive » pour la partie relevant du patrimoine financier : restaurant avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes.

M. Truan rappelle que ces comptes seront examinés en détail par la commission des finances, sécurité et règlements le 8 mai prochain et il y aura une possibilité de poser des questions à ce moment-là.

### **Remarques**

M. De Weck remercie M. Truan pour la présentation et demande si une réaffectation de l'excédent de recettes est déjà prévue. M. Truan rappelle que la commission des finances va en discuter certainement lors de la prochaine réunion. Il est probable que cet excédent serve principalement à améliorer les liquidités de la commune.

### **6. Projet de délibération D262 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 210'000 destiné à financer les travaux d'un éco-point supplémentaire au chemin de Lullin :**

#### **6.1. Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 27 fév. 2023**

M. Amstad fait la lecture du rapport de la commission :

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

*La commission "Développement Durable et Infrastructures" s'est réunie le 27 février 2023. Un des points discutés concernait le projet de réalisation d'un éco-point avec des containers enterrés, situé au chemin Lullin, proche des bâtiments de la voirie et de la zone sportive (en cours de travaux) qui comprend la crèche, le restaurant, le local des jeunes et le tennis.*

*Ce nouvel éco-point est nécessaire pour la rentrée 2023 étant donné que la déchetterie centralisée qui était opérationnelle jusqu'à la fin octobre 2022 a dû être démontée pour laisser place aux travaux de chantier de la zone sportive, mais également par le fait de la décision de renoncer et d'abandonner la mise en place d'une déchetterie provisoire au chemin Dottrens.*

*D'autres emplacements, à proximité immédiate, n'ont pas pu être identifiés.*

*Les containers enterrés prévus sont du modèle à goulottes "Lugano", similaires à ceux existant au chemin Dottrens, composé de :*

- 2 containers papier-carton de 7m3 chacun
- 1 container PET de 7m3
- 1 container verre de 5m3
- 1 container alu-fer blanc de 7m3
- 1 container ordures ménagères de 7 m3

*Le coût du projet se compose de :*

- Travaux de terrassement/génie civil CHF 87'120
- Bennes enterrées (SEREBECO) CHF 97'130
- Honoraires, frais autorisation CHF 16'155
- Divers et imprévus, arrondi CHF 9'595

**TOTAL TTC CHF 210'000**

*La commission a approuvé à la majorité (7 pour et 1 contre) l'emplacement et le crédit de CHF 210'000 et vous recommande, Mesdames, Messieurs, d'accepter la proposition de délibération D262 qui vous est présentée ce soir.*

## **6.2. Vote de la délibération**

Mme la Présidente en l'absence de remarques propose de directement passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture.

*vu la fermeture définitive de la déchetterie principale du chemin Lullin,*

*vu la nécessité de fournir un éco-point supplémentaire à la nouvelle crèche et au restaurant du centre sportif,*

*vu l'estimation du coût des travaux qui s'élève à CHF 210'000.-,*

*vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 27 février 2023,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

1. D'approuver la réalisation des travaux de l'éco-point de collecte de déchet au Chemin Lullin.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 210'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette totale, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'000.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, sur la rubrique 73.33.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
7. **Projet de délibération D263 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 75'000 destiné à l'achat d'un nouveau bus scolaire :**

**7.1. Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 5 avril 2023**

Mme Reymond-Dorsay fait la lecture du rapport de la commission.

**Projet d'achat d'un nouveau bus scolaire**

*Actuellement, la mairie dispose d'un véhicule de 24 places enfants et de 2 places adultes à l'avant d'un kilométrage total d'environ 51 000 km. C'est le modèle Renault Master T35 qui a été acheté en 2001 pour la somme de CHF 55 000.-*

Quelle en est son utilité principale ?

- *Transporter des élèves à la piscine de l'école Le-Sapay, à Plan-les-Ouates, le jeudi après-midi soit 6 fois 4km autrement dit 24 km par semaine*
- *Transporter occasionnellement des élèves au musée ou à des expositions*
- *Transporter occasionnellement des enfants du GIAP pour des visites, tournois sportifs, etc*

*Ce qui nous donne un kilométrage d'environ 1500km par an.*

Situation actuelle pour ce véhicule ?

- *Le prochain contrôle technique sera en 2024*
- *Il y en aura pour environ CHF 10 000.- de frais*
- *Pour ce véhicule, il y a deux conducteurs : MM Gérard Murith et Begdush Hadraj. Ils disposent du certificat de capacité obligatoire pour le transport des écoliers en plus du permis de conduire pour les trajets en Suisse.*

Situation pour le futur ?

*Pour l'achat d'un nouveau bus scolaire, la mairie a demandé trois offres à savoir :*

*1) Renault Master Trabus 2.3. dont voici les caractéristiques : Cylindrée 2298, puissance 145 CV, carburant diesel, norme EURO-VI-E, boîte à vitesse manuelle 6 vitesses, cabine (chauffeur + 2 places) ; 22 places pour enfants et 4 portes. Le prix du véhicule s'élève à CHF 36 400.- sans l'équipement et les options. L'équipement sièges 21/22 enfants revient à CHF 27 000.- Les options sont régulateur de vitesse CHF 400.-, pas de climatisation avant et arrière, ventilateur de toit à CHF 1 395 .-, marche-pied électrique CHF 2 582.- porte latérale électrique CHF 6 957.- soit un total de*

*CHF 63 600.- sans option et CHF 74 577.- avec options*

2) MAN TGE 3.140 dont les caractéristiques diffèrent de l'option 1 dans les aspects suivants : Cylindrée 2000, puissance 140 CV, 21 places pour enfants. Le prix du véhicule s'élève à CHF 54 063.- L'équipement sièges 21/22 enfants revient à CHF 24 300.- Les options à savoir pas de régulateur de vitesse comme l'option 1, climatisation avant et arrière CHF 4 967, ventilateur de toit à l'identique de l'option 1 et un marchepied latéral électrique et une porte latérale identique à l'option 1 soit un total de

CHF 78 363.- sans option et CHF 93 907.- avec options

3) MERCEDES Sprinter 315 CDI dont voici les caractéristiques lesquelles diffèrent de l'option 1 et 2 dans les aspects suivants : Cylindrée 1950, puissance 150 CV, places pour enfants 21. L'équipement revient à CHF 24 300 à l'identique de l'option 2. Les options à savoir un régulateur de vitesse à l'identique de l'option 2, une climatisation avant et arrière à CHF 2 880, un ventilateur de toit à l'identique de l'option 1 et 2, un marchepied latéral électrique identique à l'option 1 et 2, une porte latérale à CHF 1 500.-, soit un total de

CHF 90 266.- sans option et CHF 98 626.- avec options

Après l'étude des trois variantes, nous avons opté pour la variante proposée par la mairie soit :

- La RENAULT Master Trabus 2.3 Cette dernière correspond au plus près aux besoins de la mairie en raison de :
  - o Son prix
  - o Ses 22 places enfants
  - o Son habitacle avec légèrement plus d'espace
  - o La bonne expérience de la mairie avec le garage Renault situé à Troinex

En parallèle, des recherches ont été faites pour l'obtention d'un véhicule scolaire électrique. Pour l'instant, pour les nouveaux modèles, l'homologation pour ce type de véhicule est en suspens et la demande est encore limitée chez les constructeurs. Il nous faudrait 6 mois à un an pour l'obtention d'un véhicule de ce type. Il a été envisagé que dans 2 ou 3 ans, la mairie pourrait envisager de changer de véhicule scolaire en fonction pour le remplacer par un véhicule électrique. La valeur de la revente du véhicule serait alors entre CHF 35 000.- ET CHF 45 000.- selon les conditions du marché à ce moment-là.

Au vu des données ci-jointes, la commission a voté, à l'unanimité, pour l'achat du véhicule Renault à 22 places pour le prix de CHF 74 577.- et vous propose de voter en faveur d'un crédit de CHF 75 000.- pour l'achat de ce véhicule scolaire.

Mme la Présidente remercie Mme Reymond-Dorsay pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Calame.

### Débat

M. Calame annonce que le groupe Verts propose le renvoi en commission de cet objet en estimant que l'ensemble du débat n'a pas été traité dans le sens ou d'autres alternatives n'ont pas été discutées. Il précise que si des alternatives en termes de carburants ou de types de véhicules ont été, certes, envisagées, ce n'est pas le cas d'autres stratégies. La location ponctuelle d'un véhicule, en attendant des options de véhicules plus propres, aurait pu être envisagée. L'achat d'un véhicule neuf dès à présent signifie que ce dernier va rouler durant les 30 prochaines années au diesel à 300gr. de CO<sup>2</sup>. jusqu'en 2050, année à laquelle la neutralité carbone doit être atteinte. D'autres alternatives sont possibles notamment en utilisant les transports en commun dans la mesure où la plupart des activités sont accessibles par ce biais. À ce propos, M. Calame déplore que ces enfants se rendent à des visites au musée en bus et non pas en bus puis en tram. Il se réjouit cependant que les enfants aillent au Stade du Bout-du-Monde à pied. Le véhicule que la Commune va acheter n'existe pas et sera créé uniquement pour cet usage, et ce pour 30 ans. L'usage de ce bus par la Commune est relativement restreint

et peu de kilomètres sont parcourus chaque année. Cependant, même si une option plus écologique se présentait à l'avenir, le bus ne serait pas détruit et probablement revendu. Dès lors, ce bus pourrait parcourir des milliers de kilomètres et polluer énormément. M. Calame estime qu'il faut aller au bout de la réflexion et envisager des alternatives. Une dernière discussion est la bienvenue.

Aux propos de M. Calame, M. Lavorel répond que les deux commissions ont effectivement envisagé la location d'un véhicule. Malheureusement, cette variante s'avérait trop coûteuse. C'est le DIP qui a émis la volonté d'acquérir un bus pour les écoliers. Les critiques de M. Calame à ce sujet seront transmises au département en question. M. Niederhauser complète en ajoutant que la solution d'un véhicule électrique a été étudiée mais que ce type de véhicules ne seront pas disponibles sur le marché avant encore plusieurs années. M. Lavorel estime que toutes les possibilités ont été envisagées mais il laisse les conseillers municipaux débattre.

Mme Reymond-Dorsay estime qu'un grand nombre d'alternatives ont été envisagées. La location ponctuelle d'un véhicule revenait trop chère. Sous un autre angle, les enseignants sont parfois soumis à des contraintes temporelles ne permettant pas de prendre les transports en commun.

M. Calame souligne que si d'autres alternatives ont effectivement été étudiées, elles devraient figurer dans le rapport de commission. Les conseillers municipaux n'ont pas la capacité d'évaluer le coût d'une location car elle ne figure nulle part dans le rapport de commission ni dans le procès-verbal de la séance parce qu'il n'est pas encore disponible. Sans ces éléments, il estime que les conseillers ne peuvent pas prendre une décision en connaissance de cause. Il maintient sa proposition de renvoi en commission.

M. Berthet déplore son absence à la commission et entend les propos de M. Calame qu'il trouve pertinents. Il souhaite avoir une estimation des frais pour faire passer au véhicule actuel une nouvelle visite. Il se demande si ces frais sont rédhibitoires. M. Lavorel lui répond que les frais sont estimés à CHF 10 – 12 000. C'est la vétusté du véhicule qui pose un problème plutôt que le kilométrage.

Mme Schneider déclare que la commission a effectivement reçu l'information que le prix d'une location était excessif mais que les chiffres exacts n'ont jamais été transmis. M. Truan rétorque que ces informations ont effectivement été transmises ce que M. Lavorel confirme.

M. Rüttiman estime que les membres présents en commission ont eu l'occasion de débattre des solutions alternatives. Il déplore que certains groupes n'échangent pas entre eux alors que d'autres parviennent à s'entendre sur des projets aboutis. Le sujet a été suffisamment traité, y compris en termes de sécurité. Les enfants vont à pied lorsque c'est possible. Il remercie les personnes qui conduisent ce bus et encourage le Conseil municipal à voter sur le projet.

Au propos de M. Rüttiman, M. De Weck répond que les Verts discutent de tout projet. C'est justement dans ce cadre qu'ils sont arrivés à la conclusion qu'un retour en commission était judicieux. Il met en perspective l'enjeu climatique et une vision à long terme. Il rappelle les propos de M. Calame qui a évoqué les années 2023-2050. Cela vaut la peine de réfléchir à une stratégie sur 2-3-4 ans comme des stratégies de transition. L'objectif est toujours de limiter au maximum les émissions carbone et de tenir compte des enjeux climatiques. Il ne se passe pas une journée sans que cette thématique ne paraisse dans la presse. Le rapport du GIEC s'est avéré alarmant et des catastrophes se produisent déjà. Si un véhicule disponible n'est pas encore disponible, une solution alternative en l'attendant doit être envisagée. Investir sur un véhicule qui a une durée de vie de 20-30 ans et qui va à l'encontre des enjeux et objectifs climatiques qui, M. De Weck l'espère, sont partagés par l'ensemble de l'assemblée, n'est pas une bonne solution. Le retour en commission permettra de réfléchir à une transition en attendant une nouvelle technologie qui permettra de modestement lutter contre le réchauffement climatique.

M. Calame répond à M. Rüttiman. Il est évident que tout le monde est préoccupé par la sécurité. Le bus est vétuste mais il n'est pas indiqué qu'il serait insécuritaire après l'investissement de CHF 10 000. Un article sorti récemment dans la presse stipulait que 12 000 enfants meurent chaque année en Europe à cause de la pollution de l'air. Or, les bus au diesel produisent des taux de particules fines particulièrement élevés. La sécurité des enfants est bien plus mise à mal par des

véhicules diesel que ceux qui ont des accidents. Il s'agit d'un point à réfléchir en attendant l'électrique.

Mme la Présidente invite le Conseil municipal à voter pour le renvoi en commission de cet objet. Cela est refusé avec 5 pour, 9 contre et 2 absentions.

## **7.2. Vote de la délibération**

Considérant le refus du Conseil municipal de renvoyer le projet en commission, Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture.

*vu la nécessité, compte tenu du mauvais état actuel de notre véhicule acheté en 2001,*

*vu le prochain contrôle technique en 2024 et la nécessité de prévoir des travaux de réparation qui s'élève environ à CHF 10'000.-,*

*vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 5 avril 2023, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à 10 voix pour 5 voix contre et une abstention**

1. D'approuver l'achat d'un nouveau bus scolaire, modèle RENAULT Master Trabus 2.3, dont le coût total, équipement compris, s'élève à CHF 75'000.--
  2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 75'000.- destiné à financer le coût d'achat du véhicule.
  3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
  4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 75'000, au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
- 8. Projet de délibération D264 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 890'000 destiné à financer les travaux de réfection et d'aménagement du chemin des Crêts :**

#### **8.1. Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 5 avril 2023**

Mme la Présidente donne la parole à Mme Latour qui lit le rapport de la commission. Ce rapport couvre deux séances celle du 27 mars 2023 et du 5 avril. Mme Latour souligne qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais bien d'une réfection qui est obligatoire.

*Ce projet est la résultante de 4 années de discussion ardues avec les riverains précise le Maire. Il concerne les différents chemins du quartier des Crêts. Le bureau d'ingénieurs SOLFOR présente l'étude et les propositions des différentes entreprises à la suite de l'appel d'offres. Les précisions suivantes sont apportées par les ingénieurs et par la mairie :*

**Logistique des travaux :**

*Les travaux doivent débiter cet été et la pose de l'enrobé étant prévu pour octobre. L'alimentation des candélabres devra être mise en sous-terrain avant le début des travaux de réfection d'enrobés. Une fois que les travaux d'enfouissements et d'enrobés faits, il faudra passer aux différents marquages, comme ceux des zones 30 km/h ou des nouvelles places de stationnement.*

*SOLFOR présente les soumissions à l'appel d'offres puis la discussion tournera ensuite surtout autour du type d'enrobé à utiliser.*

*6 sociétés ont soumis une offre. La société COLAS est retenue. Ce n'est pas la moins chère ni la plus chère. Une série de critères a été soumise et elle y répond. La société COLAS comprend les points écologiques et formations d'apprentis. L'offre retenue est celle de COLAS pour la somme de CHF 490 035.-*

*Le chiffrage du projet se présente comme suit :*

- Les honoraires s'élèvent à CHF 41 840.-*
- Les travaux de génie civil s'élèvent à CHF 490 035.-*
- Les travaux paysagistes s'élèvent à CHF 6 000.-*
- L'intervention SIG pour la suppression de la ligne aérienne BT s'élèvent à CHF 146 020.-*
- L'intervention SIG pour l'éclairage public s'élève à CHF 91 693.-*
- Le total du projet TTC s'élève à CHF 885 426, 30.-*

*Suite à la présentation des coûts et des variantes possibles pour l'enrobé, la discussion s'engage autour de la possibilité d'envisager la pose d'un enrobé clair afin de réduire la source de chaleur que constitue en enrobé noir, à l'instar de ce qui se fait en Ville de Genève (rue Gourgas, rue des Rois, etc). La commission a voté pour mandater SOLFOR de faire un complément d'étude sur les variantes d'enrobé possible pour une présentation à la séance DDI le 5 avril.*

*À la commission DDI le 5 avril SOLFOR apporte des éléments suivants et précisent les spécificités et coûts de 4 enrobés différents.*

- L'enrobé traditionnel qui revient à CHF 490 035.- et ne présente pas de surcoût.*
- La peinture sur l'enrobé qui représente un surcoût total entre CHF 420 000.- et 490 000.-*
- L'enrobé coloré qui représente un surcoût total entre CHF 320 000.- et 485 000.-*
- L'enrobé grenailage qui représente un surcoût total entre CHF 245 000.- et 395 000.-*

*Au vu du surcoût des variantes d'enrobé non traditionnel, qui se rajouterait au budget projeté initial de Fr. 890 000, la commission vote avec 5 oui, 2 abstentions et 0 non pour la version « enrobé traditionnel », pas de changement par rapport à ce qui était convenu.*

*Ainsi il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil Municipal, de suivre la commission DDI dans sa recommandation et d'accepter la dépense de Fr. 890 000 pour la réfection des chemins du quartier des Crêts.*

Mme la Présidente remercie Mme Latour pour la lecture du rapport et donne la parole à Mme Schneider.

### **Débat**

Mme Schneider-Bidaux est pour l'objet et le soutient. Elle souhaite savoir s'il est prévu de mettre le chemin Sous-le-Crêts en zone 30 car ce n'est pas le cas actuellement. M. Lavorel répond par l'affirmative. M. Niederhauser précise que c'est effectivement prévu et discuté lors d'une séance de la commission urbanisme il y a quelques mois. Il a été demandé au bureau d'ingénieur de relancer le projet qui est intégré au projet de base d'aménagement et de modération du trafic.

M. De Weck souligne que derrière la question de la couleur de l'enrobé se cache l'enjeu du dégagement de chaleur et des réverbérations. Il précise avoir bien pris note des surcoûts considérables mais estime que la politique ne doit pas uniquement considérer les enjeux financiers. Il souhaite savoir si cette question d'enrobé a bien été envisagée sous l'angle des effets en termes de réchauffement climatique. La Ville de Genève installe déjà des enrobés plus clairs afin d'éviter les effets de surchauffe sur son territoire. Certes la situation à Troinex diffère notamment par de la végétation plus abondante mais l'effet recherché est le même. Le rapport de commission ne permet pas de savoir si la question de la couleur de l'enrobé a bien été envisagée sous l'angle écologique lors des séances. Il estime important que dorénavant les objets ne soient pas seulement considérés sous un angle financier notamment parce que la Commune a de l'argent. L'angle de la qualité de vie doit être envisagé. Peut-être que du point de vue de l'environnement, il n'est pas nécessaire de changer l'enrobé mais la question doit être posée et la réponse doit être scientifique.

Mme Latour répond à M. De Weck en précisant que c'est justement à la suite d'une proposition d'un commissaire que la décision de mandater SOLFOR pour présenter des alternatives en termes d'enrobage a été prise. Certes, les comparaisons sur la chaleur dégagée par chacune des options d'enrobage manquent. Les différences de coûts et les surfaces à couvrir étaient telles que la commission n'a pas été plus loin dans l'investigation. La commission ne s'attendait pas à de telles différences et a été très surprise des surcoûts et a abandonné cette option.

M. De Weck souligne que la lutte contre le réchauffement climatique est coûteuse et implique des choix. Cela est inévitable.

M. Botbol est surpris que les questions écologiques n'aient pas été soulevées lors des séances où l'objet était discuté. La question des dépenses a été étudiée mais jamais l'impact écologique de ces peintures claires. En effet, il a été mentionné que ces peintures se dégradent en 5-10 ans alors que le goudron tient 20-25 ans. Il souhaite savoir où va cette peinture. Il déplore que des leçons soient faites sur le bus diesel et sur chaque objet de discussion mais qu'aucune question n'ait été posée sur la dégradation probablement polluante de cette peinture claire. Il s'étonne de la volonté de dépenser un demi-million pour refaire quelques chemins.

Aux propos de M. Botbol, M. Berthet répond que c'est justement positif de se questionner d'autant plus que cela devient urgent. Le réchauffement est ressenti par chacun. Il est normal et bénéfique d'en parler. Effectivement, les conseillers municipaux n'ont pas les compétences pour estimer les impacts de la peinture claire sur l'environnement. M. Berthet abonde donc dans le sens de M. De Weck sur sa proposition de questionner des scientifiques et de présenter des études. Il s'agit du rôle des conseillers municipaux de questionner et d'obtenir des réponses, notamment lorsqu'on investit sur des chemins pour 50 ans. Si le climat se réchauffe encore beaucoup plus, la population en souffrirait. En Ville de Genève, des actions ont été entreprises sur les enrobages clairs et on en ressent les résultats. Il s'agit d'une discussion pertinente et il ne faut pas renvoyer la balle.

M. Botbol précise que sa remarque avait pour objectif de recommander aux conseillers municipaux d'assister aux commissions et de ne pas refaire les séances durant les conseils. Il

souligne que ni M. Calame ni M. De Weck n'était présent lors du vote de ces objets et que ces questions auraient pu être posées à ce moment-là.

Afin de répondre à M. Botbol, M. Calame précise que les commissions et leurs PV ne sont pas publics contrairement aux séances du Conseil municipal. Il est parfois utile de refaire une partie des débats ne serait-ce que pour que le public et la population aie connaissance de la teneur des discussions. Il estime au contraire qu'il est parfois important de revoir une partie des débats et remercie M. Botbol pour sa remarque. M. Calame se dit satisfait et remercie la commission d'avoir pris en compte la couleur de l'enrobé. Les commissaires ont pu bénéficier d'une vraie étude comprenant des chiffres précis et prendre une décision en pleine connaissance de cause. Il remarque que la tendance, si l'on considère les nouvelles constructions sur ces chemins, est plutôt de construire des logements aux murs noirs ainsi que d'abattre de la végétation. Cela posera probablement des problèmes aux habitants dans les années à venir. M. Calame se réjouit de la possibilité d'ouvrir des débats sur la typologie des revêtements d'autant plus que le groupe Verts prépare un projet à ce sujet en proposant de ne plus utiliser ce type d'enrobé mais plutôt de la végétalisation ou d'autres enrobés plus écologiques. Il est heureux de constater un intérêt à ce sujet.

## **8.2. Vote de la délibération**

M. Niederhauser propose une modification de la délibération. Là où figure le terme « chemin des Crêts », il suggère de remplacer par « des chemins du quartier des Crêts ». Personne ne s'opposant à cette modification, elle est directement appliquée.

Mme la Présidente en l'absence d'autres remarques propose de directement passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture.

*vu la nécessité d'effectuer des travaux de réfection et d'aménagement des chemins du quartier des Crêts : réfection de la chaussée, pose de revêtement phono absorbant, de l'éclairage public mise en sous en souterrain et l'aménagement au sol de la zone 30,*

*vu l'estimation total du coût des travaux qui s'élève à CHF 890'000.-,*

*vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 5 avril 2023, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

5. D'approuver la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement des chemins du quartier des Crêts : réfection de la chaussée, pose de revêtement phono absorbant, de l'éclairage public mise en sous en souterrain et l'aménagement au sol de la zone 30,
6. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 890'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
7. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir la dépense nette totale, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023

## **9. Propositions individuelles et questions**

Mme la Présidente donne la parole à Mme Reymond-Dorsay.

Mme Reymond-Dorsay rappelle qu'en hiver, il y a des jeunes qui aident à déblayer la neige chez les personnes plus âgées. Elle souhaite savoir si une plateforme pourrait être mise en place afin de trouver des jeunes qui seraient disponibles pour aider lors de problèmes informatiques. M. Lavorel précise que c'est déjà en place. Il y a des aînés qui peuvent profiter des cours non pas par des jeunes mais par d'autres senior avisés. La Mairie dispose d'une liste de jeunes disponibles pour de l'assistance.

*Mme Latour souhaite revenir sur le sujet du petit parc qui jouxte la Chaumière et qui est dévasté par les voitures alors que le parking est vide. Elle rappelle que le terrain est sensé favoriser la biodiversité. M. Lavorel convient que c'est un problème mais qu'il est prévu de temporiser en attendant la fin des travaux de la crèche notamment parce que les places de parking pour les employés de la Chaumière sont rares dans la zone.*

*(la procès- verbaliste quitte la salle à 21h18)*

*Le huis clos s'appliquant au procès-verbaliste, ce point est à compléter par l'administration.*

*Mme la Présidente lève la séance à 21h35*

La Présidente :

Christine Tomassi

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :